

Communauté de Communes du Châtillonnais en Berry
Compte rendu du conseil communautaire n° 03
Du 16 juin 2016.

L'an deux mille seize, seize juin, à vingt heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de CHATILLON-sur-INDRE (INDRE), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à CHATILLON SUR INDRE, sous la présidence de Monsieur Michel HETROY.

Date de la convocation : 8 juin 2016

Etaient présents : Michel HETROY, Marc ROUFFY, Jean-Marie BONAC, Chantal RAIGNAULT, Michel BRAUD, Françoise FAUCHON-VERDIER, Williams LAUERIERE, Alain JACQUET, Michel MARTEAU, Pierre VERON, Philippe ALIZON, Thierry BEIGNEUX, Alain BERNIER, Alain BOURGOGNON, Evelyne BOURGOGNON, Nelly BREMOND, Marie-Christine CHARPENTIER, Patrice COSSON, Jean-Claude CRÉPIN, Joëlle DEPONT, Patrick DEVILLERS, Christiane GAULTIER, Bernard HOLLANDE, Marie JOLY, Jean-Louis MEUNIER, Catherine MOREAU, Jean-Louis RICHARD, Muriel TOURNOIS.

Avaient donné pouvoir :

Gérard NICAUD, PV à Evelyne BOURGOGNON.

Absents excusés :

Alain BONAC, Sylvie GALLIEN.

Absente :

Marie DAGUISÉ.

Secrétaire de séance : Madame Catherine MOREAU

Nombre de membres en exercice :	32
Quorum :	17 membres présents physiquement
Nombre de membres présents physiquement :	28
Nombre de pouvoirs :	1
Nombre de votants :	29

I. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE N°2 DU 29 MARS 2016.

Aucune observation n'ayant été émise, le procès-verbal de la séance du 29 mars 2016 a été adopté à l'unanimité des membres présents.

L'ordre du jour est ensuite abordé.

En début de séance, Monsieur le Président demande la possibilité d'ajouter une question non inscrite à l'ordre du jour. Il s'agit de prévoir une décision modificative afin de régler la facture relative à l'aménagement numérique du RIP36, car le montant n'était pas connu lors de la préparation du budget 2016.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents, émettent un avis favorable à l'ajout de ce point.

II. BÂTIMENTS RELAIS : CHOIX DE LA MAÎTRISE D'OEUVRE.

Monsieur le Vice-Président en charge des Bâtiments présente au Conseil Communautaire le résultat de la consultation relative à la maîtrise d'œuvre et à l'étude pour la construction de deux bâtiments relais communautaires sur les Communes de Châtillon sur Indre et de Clion sur Indre.

Trois cabinets d'architectes ont répondu et l'analyse des offres a donné les résultats suivants par bâtiment relais :

CABINET D'ARCHITECTURES	MONTANT GLOBAL H.T	MONTANT GLOBAL TTC
PIRE-VILLERET	43 985,00 €	52 782,00 €
ARC A3 SUD TOURAINE	41 800,00 €	50 160,00 €
PASQUIER	52 250,00 €	62 700,00 €

Le Conseil Communautaire, après examen de la commission des Bâtiments réunie le 29 avril dernier, et sur proposition du Bureau en date du 3 juin,

RETIENT la proposition du Cabinet d'architectes ARC A3 Sud Touraine pour un montant global de 41 800,00 € H.T soit 50 160,00 € TTC ;

DONNE tous pouvoirs au Président ou au Vice-Président en charge des Bâtiments pour la signature des documents afférents à ce dossier, ainsi que son suivi.

Il est précisé que les crédits nécessaires sont inscrits au chapitre 23 du budget annexe Développement Economique 2016.

Délibération adoptée dans les conditions suivantes :

POUR : 28

CONTRE : 0

ABSTENTION : 1 (Monsieur BRAUD).

III. MULTISERVICES DE FLÉRÉ LA RIVIERE : AVENANTS AUX MARCHÉS DE TRAVAUX ET DE MAÎTRISE D'OEUVRE.

Monsieur le Vice-Président en charge des Bâtiments présente au Conseil Communautaire le bilan définitif d'exécution des marchés conclus pour les travaux et la maîtrise d'œuvre relatifs à la création de la boulangerie multiservices de Fléré la Rivière.

Il explique que suite à certaines modifications demandées par le Maître d'œuvre, il a été nécessaire d'ajuster le coût de la Maîtrise d'œuvre.

Les avenants au marché de travaux sont répertoriés dans le tableau ci-dessous :

LOTS	NUMERO AVENANT	ENTREPRISES	MONTANT H.T
1	3	VIANO BTP	- 3 581,24 €
3	2	SARL CHARPENTIER	- 4 517,14 €
3	3	SARL CHARPENTIER	+ 2 123,48 €
7	1	MVE PLAQUISTE	+ 1 105,00 €
10	1	EURL GENTILHOMME	+ 770,00 €

L'avenant n°1 relatif à la maîtrise d'œuvre s'élève à + 5 865,96 € H.T, soit 7 039,15 € TTC.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents, sur avis favorable des membres du Bureau,

APPROUVE les avenants à passer avec les entreprises et la maîtrise d'œuvre dont les montants sont indiqués ci-dessus ;

AUTORISE le Président ou le Vice-Président en charge des Bâtiments à signer les avenants et tous documents relatifs à ce dossier ;

PRÉCISE que ces avenants seront transmis en Préfecture après signature des parties.

IV. MULTISERVICES : BAIL COMMERCIAL ET FIXATION DU LOYER.

Suite à l'achèvement des travaux de l'immeuble cadastré section AD n°129, pour partie, sis à Fléré la Rivière (36700), 29 rue Nationale, à usage de boulangerie et de multiservices, Monsieur le Président explique au Conseil Communautaire, que conformément au protocole d'accord signé avec Monsieur et Madame DALUZEAU, en date du 18 novembre 2014, il y a lieu d'établir à leur profit un bail commercial.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

ACCEPTE de conclure un bail commercial au profit de Monsieur et Madame DALUZEAU à compter du 1^{er} septembre 2016, pour une durée de 9 années ;

PRÉCISE que la destination du présent bail sera la suivante « Boulangerie et Multiservices » ;

FIXE le montant du loyer mensuel à 450,00 € H.T soit 540,00 € TTC avec une actualisation annuelle sur la base de l'indice des loyers commerciaux. Ledit loyer sera payable le 15 de chaque mois entre les mains du Trésorier de CHATILLON SUR INDRE et la première échéance le 15 septembre 2016 ;

PRÉCISE que le bail sera établi au sein de l'Office notarial de Maître LUTHIER, notaire à BUZANCAIS (Indre) ;

AUTORISE Monsieur le Président à signer tous les actes et documents concernant le bail ;

DIT que les frais de rédaction de l'acte seront à la charge pour la Communauté de Communes du Châtillonnais en Berry à hauteur de la moitié et pour Monsieur et Madame DALUZEAU à hauteur de l'autre moitié.

V. ACHAT DE MATÉRIEL POUR LE MULTISERVICES DE FLÉRÉ LA RIVIERE.

Monsieur le Président explique au Conseil Communautaire que les travaux du multiservices se terminent et propose de finaliser l'équipement de ce commerce par :

- l'achat et la pose d'un four électrique pour un montant de 12 000,00 € H.T soit 14 400,00 € TTC ;
- l'achat et la pose de matériels (vitrines réfrigérées et présentoirs) pour un montant d'environ 15 000,00 € H.T soit 18 000,00 € TTC.

Après avis favorable du Bureau, le Conseil Communautaire à l'unanimité des membres présents,

ACCEPTE les propositions ci-dessus décrites ;

DONNE tous pouvoirs au Président ou au Vice-Président en charge des Bâtiments pour le suivi de cette affaire.

VI. FONDS DE CONCOURS VOIRIE : TRAVAUX D'INVESTISSEMENT DE VOIRIE 2016.

Monsieur le Vice-Président en charge de la voirie expose au Conseil Communautaire que les travaux de voirie réalisés en investissement feront, à compter de 2016, l'objet de participation sous forme de fonds de concours. Ces fonds sont inscrits au Budget Prévisionnel 2016.

Lors de la réunion du Conseil Communautaire du 12 février 2016, il avait été décidé, en application de l'article L5212.26 du code de collectivités territoriales, à l'unanimité des membres présents, que les communes membres concernées par les travaux les financeront à hauteur de 25 % du montant H.T.

Pour 2016, le versement pour les communes ayant recours au fonds de concours se répartit comme suit :

COMMUNES	MONTANT TOTAL DES TRAVAUX H.T	COÛT POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES (75 % du H.T)	COÛT POUR LA COMMUNE (25 % du H.T)
ARPHEUILLES	401,50 €	301,12 €	100,38 €
CHATILLON SUR INDRE	64 636,30 €	48 477,22 €	16 159,08 €
FLÉRÉ LA RIVIERE	35 192,50 €	26 394,38 €	8 798,12 €
SAINT CYRAN DU JAMBOT	58 591,00 €	43 943,25 €	14 647,75 €
TOTAL	158 821,30 €	119 115,97 €	39 705,33 €

Le Conseil Communautaire, sur avis favorable du Bureau, à l'unanimité des membres présents,

VALIDE les financements au titre des fonds de concours décrits ci-dessus ;

DONNE tous pouvoirs au Président pour le suivi de ce dossier.

Monsieur le Président rappelle que les communes concernées doivent délibérer sur leur montant respectif.

Monsieur Jean-Marie BONAC, précise que les travaux de reprofilage de fossés sont prévus cette année sur les communes de Châtillon sur Indre et de Fléré la Rivière.

VII. BUDGET GÉNÉRAL : DÉCISION MODIFICATIVE N°1.

Monsieur le Président explique au Conseil Communautaire qu'afin de régulariser des écritures comptables liées au premier appel de fonds pour l'opticalisation des nœuds de raccordement des abonnés en zone d'ombre (montée en haut débit) qui concerne la commune de Murs, sur notre territoire, il est nécessaire d'ajuster les crédits comme suit :

CHAPITRE	ARTICLE	OBJET	MONTANT
20	2031	Frais d'études	- 10 500 €
204	2041581	Versement de fonds au RIP 36	+ 10 500 €

ACCEPTE la décision modificative n°1 du budget général 2016.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ;

ADOpte la décision modificative ci-dessus exposée.

VIII. NOUVELLE COMPOSITION DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES.

Monsieur le Président explique au Conseil Communautaire que l'ordonnance n°20015-899 du 23 juillet 2015 relative aux Marchés Publics (article 101) a modifié l'article L 1411-5 du Code Général des Collectivités Territoriales pour ce qui est de sa composition.

Pour tout établissement public, la commission d'appel d'offres est composée de cinq membres titulaires de l'assemblée délibérante élus en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste. Il est procédé selon les mêmes modalités à l'élection des cinq membres suppléants.

Le Conseil Communautaire, a procédé à l'élection des cinq représentants titulaires et des cinq représentants suppléants dans le respect des nouvelles dispositions du code des Marchés Publics et du Code Général des Collectivités Territoriales et a approuvé à l'unanimité des membres présents la constitution de la commission d'appel d'offres comme suit ;

Président de droit : Monsieur Michel HETROY.

<u>Membres titulaires</u>	<u>Membres suppléants</u>
Monsieur Jean-Louis RICHARD Madame Marie JOLY Monsieur Philippe ALIZON Monsieur William LAUERIERE Monsieur Jean-Claude CRESPIE	Monsieur Patrice COSSON Monsieur Thierry BEIGNEUX Monsieur Bernard HOLLANDE Monsieur Michel MARTEAU Madame Chantal RAINAULT

IX. QUESTIONS DIVERSES.

Monsieur HETROY donne lecture du mail de Monsieur NICAUD ci-après reproduit qui souhaiterait avoir des informations sur les sujets suivants :

Réunion du Conseil Communautaire de ce soir

De : "Gérard" <nicaudgerard@orange.fr>

date : jeu. 16/06/2016 10:00

À : "Hetroy" <hetroy.m@orange.fr>, "mjrouffy@orange.fr" <mjrouffy@orange.fr>, "Michel BRAUD" <mairie.flerelariviere@wanadoo.fr>, "mairie-le-tranger@wanadoo.fr" <mairie-le-tranger@wanadoo.fr>, "Alain BONAC" <com.arph36@wanadoo.fr>, "FRANCOISE MORIN" <communautedecommunes36700@orange.fr>, "Evelyne BOURGOGNON" <evelynebourgognon@yahoo.fr>

Bonjour Michel, bonjour chers collègues,

En réunion à Orléans ces deux jours, je ne pourrais pas assister au Conseil Communautaire de ce soir, jeudi 16 juin. J'ai donné pouvoir à Madame Evelyne Bourgognon.

J'avais prévu y aborder deux points.

Le premier porte sur le commerce multi-services de Fléré-la-Rivière. J'ai bien noté qu'il y avait l'examen d'avenants aux marchés et la fixation du prix du loyer à l'ordre du jour du Conseil. Mais une question se pose aussi. Qu'en est-il de son ouverture et donc de l'arrivée du locataire du lieu ? Ce dernier a-t-il été choisi ? Et la convention d'occupation signée ? Outre le service qui sera apporté aux habitants de Fléré et alentours, il s'agit d'un investissement important à l'aune de notre Communauté de communes. Alors que les élus se plaignent de la diminution des aides publiques, il me paraît important que ce commerce ouvre maintenant dans des délais rapides. Plus de deux ans se sont écoulés depuis le lancement de ce projet, tout d'abord porté par la Commune de Fléré, puis par la Communauté de communes.

Le second point que je souhaitais aborder était celui du traitement des déchets. La situation déficitaire de ce service a été comblée par une augmentation importante de la taxe, certes nécessaire et votée majoritairement en Conseil. Il avait été prévu que nous réfléchissions en commission déchets à une évolution du mode de perception de cette taxe et à une réflexion sur les dépenses et les recettes. Va se poser rapidement l'examen de ce point en préparation du budget 2017. Or à ce jour la commission n'a pas été, me semble-t-il, réunie et il nous restera peu de temps pour apporter des solutions viables. Vous n'ignorez pas que de nombreux habitants de notre communauté n'ont pas apprécié la majoration, avec des réactions diverses. D'ailleurs, qu'en est-il des versements à Finances Publiques ?

Cordialement.

Gérard NICAUD

Copie : E.BOURGOGNON, F.MORIN.

Sur le premier point, Monsieur HETROY souligne que cela a été traité en amont en début de réunion.

En ce qui concerne les déchets ménagers, Monsieur HETROY informe le Conseil Communautaire qu'il s'est entretenu avec Monsieur NICAUD ce jour à ce sujet et que le marché pourrait être négocié.

X. INFORMATIONS ET REMERCIEMENTS.

- Fermeture de la Communauté de Communes du 08 au 12 août 2016.
- Exposition sur le SCOT en Mairie de Châtillon sur Indre du 13 au 25 juin 2016.

Monsieur COSSON demande des nouvelles relatives au dossier de la gendarmerie.

Monsieur HETROY répond que le dossier sera déposé au Ministère en juillet.

Monsieur ROUFFY fait part de la fermeture prochaine des gendarmeries de Reully et de Bélâbre.

Monsieur Jean-Marie BONAC demande aux Maires de chaque commune s'ils ont effectué une demande de catastrophe naturelle suite aux inondations auprès de la Préfecture.

Il est signalé que l'eau des douches de la piscine est très chaude.
Monsieur Jean-Louis RICHARD se charge de faire vérifier le réglage.

Monsieur HETROY informe le Conseil Communautaire que le responsable de la piscine est en congé maladie un mois supplémentaire.

Monsieur HETROY fait part au Conseil Communautaire des remerciements de Monsieur Gérard NICAUD pour les marques de sympathies qui lui ont été témoignées lors du décès de son père, ainsi que les Jeunes Agriculteurs pour la subvention qui leur a été attribuée pour l'organisation de la fête « Terr'Agri » qui se déroulera les 27 et 28 août prochains.

XI. AUTRES QUESTIONS.

Néant.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h30.

Le Président,

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'H' followed by a smaller 'E' and 'T'.

M. HETROY